



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2018**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018.

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Sylvianne MARDUEL, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

**Secrétaire :** Sylvianne MARDUEL

**Absent :** Franck GREGOIRE

**Absents excusés :** Jean-Yves BOUCHUT donne pouvoir à Christian FROMONT

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 28 mai 2018
- Décision modificative n°2
- Parcours itinérance VTT
- Tarifs périscolaires
- Convention avec le restaurant scolaire de Mornant
- Création d'un poste de saisonnier
- Autorisation de négociation, d'achat et de signature de marchés pour le Café de la Place
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIEMLY
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

\*\*\*\*\*



**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire expose :

- le remboursement de l'emprunt souscrit pour le financement des travaux de la mairie doit débuter en août 2018 et non en début d'année 2019. Il convient donc d'ajouter les crédits nécessaires à ce remboursement en investissement pour la part du capital et en fonctionnement pour les intérêts
- le montant que Rontalon doit verser pour le Fonds de Péréquation Inter Communal vient de paraître : ce montant doit être ajouté en section de fonctionnement
- le remplacement d'un panneau de basket n'avait pas été prévu au budget
- l'achat d'un groupe électrogène et d'une perceuse avait été inscrit en fonctionnement mais correspondent plutôt à des investissements
- les travaux du Café de la Place n'avaient pas été inscrits au budget primitif

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Augmentation de crédit	Compte	Objet	Augmentation de crédit
66111	Remboursement intérêts d'emprunt	1 332 €	6419	Remboursement rémunération de personnel	1 595 €
739223	FPIC	4 318 €	7088	Droits de place et publication Horizons	310 €
			7067	Cantine et garderie	3 745 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 650 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 650 €</b>

**Section d'investissement**

DEPENSES			RECETTES		
Compte / opération	Objet	Augmentation de crédit	Compte	Objet	Augmentation de crédit
1641	Remboursement capital emprunt	3 145 €	1641	Emprunts	75 310 €
2128	Panneau de basket	450 €			
21578	Groupe électrogène	1 250 €			
21578	Perceuse à percussion	465 €			
2313 / 252	Café de la Place - travaux	70 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>75 310 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>75 310 €</b>

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la décision modificative n°2.



\*\*\*\*\*

## PARCOURS ITINERANCE VTT

Monsieur le Maire expose le tracé des itinéraires « la Grande Traversée du Rhône » et « le Grand Tour » proposé par le Conseil Départemental annexé à cette note. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le tracé et l'implantation de signalétique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.361-1 du code de l'environnement,

**VU** les articles L.161-1 à L.161-13 du code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.161-2,

**VU** l'article L.311-3 du code du sport,

**VU** la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée, notamment son III,

**VU** la délibération n°016 du Conseil Départemental du Rhône du 25 mai 2018 relative au sport de nature – itinérance VTT présentant la création de deux parcours départementaux VTT en itinérance devant bénéficier d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du vélo tout terrain,

**CONSIDERANT** que ce projet de création d'itinérance VTT sert l'intérêt de notre territoire,

**AUTORISE** le tracé de la Grande Traversée du Rhône à VTT tel qu'il est reporté en rouge sur la carte ci annexée (figure 1) sous réserve, le cas échéant, de la signature des conventions de passage avec les propriétaires concernés,

**ACCEPTE** l'implantation du jalonnement VTT et l'équipement signalétique tel qu'il est reporté sur la carte ci-annexée (figure 2), le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien

**S'ENGAGE** à informer le Département du Rhône (Direction Sport, Randonnées et Vie Associative) de tous les projets de travaux ou voies communales sur le tracé,

**S'ENGAGE** à entretenir et à maintenir ouverts au public VTT les chemins concernés.

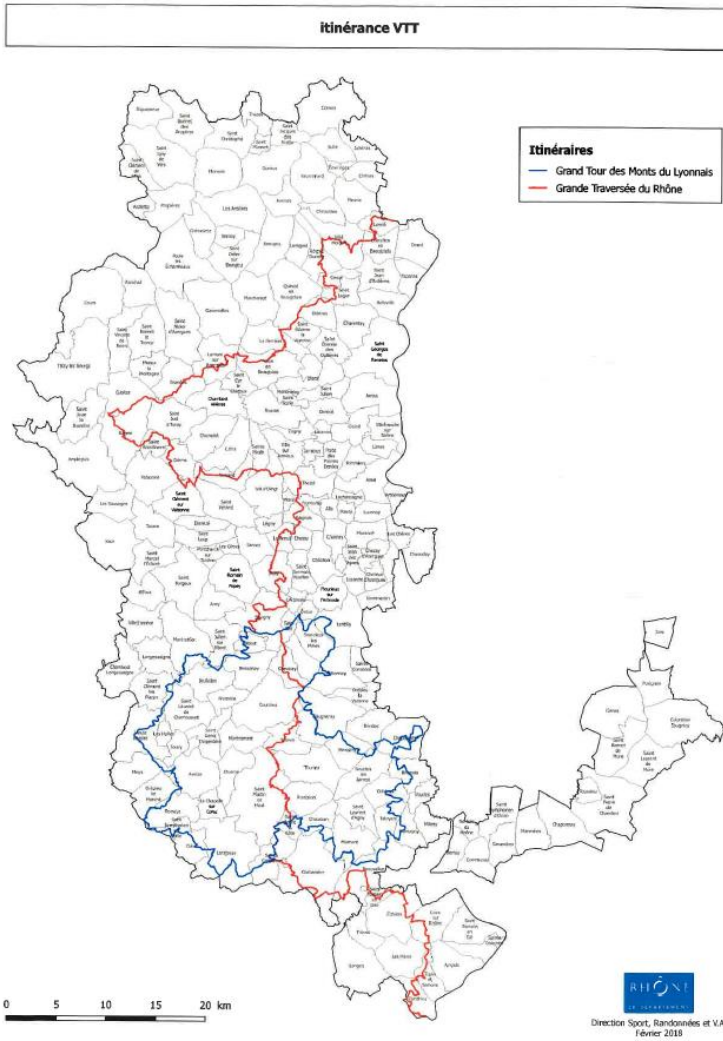


Figure 1

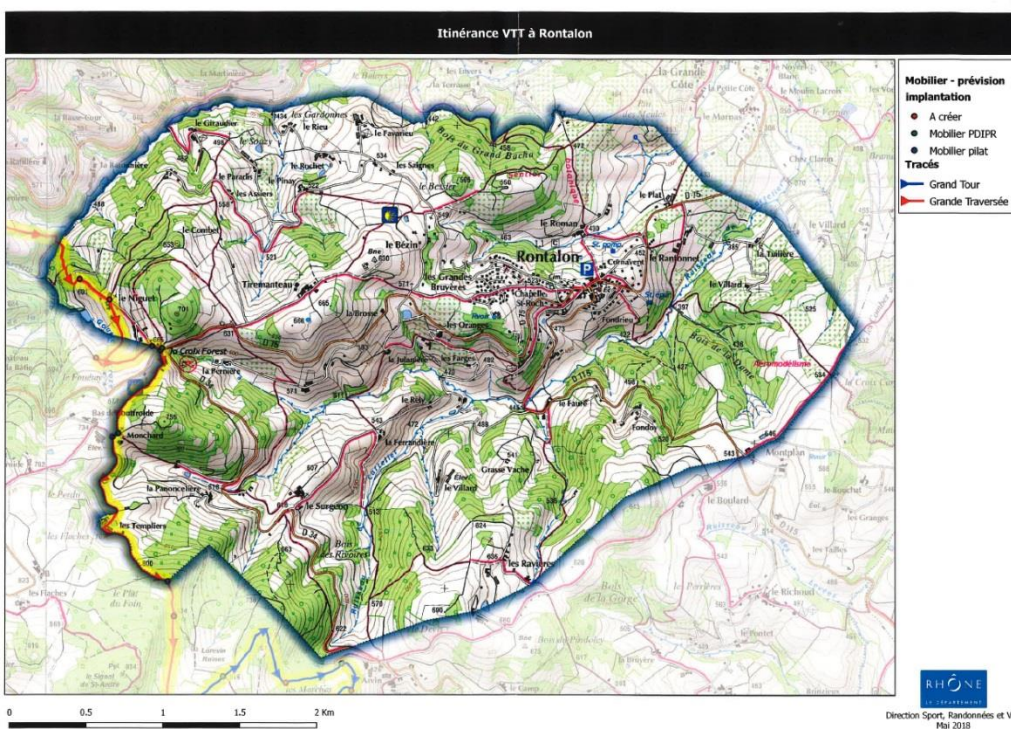


Figure 2



\*\*\*\*\*

## TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que la plupart des services périscolaires des communes avoisinantes et des centres aérés appliquent une tarification au quotient familial. Des familles font régulièrement la demande que les services de cantine et de garderie de Rontalon appliquent également une tarification différenciée selon les ressources.

Monsieur le Maire rappelle que le quotient familial est défini par la formule suivante :

$$\text{Quotient familial mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

Une étude a été menée sur la base des quotients familiaux fournis par les familles en début d'année scolaire 2017-2018 afin de proposer une grille tarifaire limitant la hausse pour les familles ayant les quotients les plus élevés tout en maintenant un niveau de recettes pour la commune le plus proche possible du niveau actuel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer la tarification suivante :

### Tarifs à la prestation

Quotient familial	Cantine (prix par repas)	Garderie (prix par séance)
0 – 700	3,80 €	1,00 €
701 – 1000	4,30 €	1,50 €
1001 – 1200	4,80€	2,00 €
> 1200	5,10 €	2,30 €

### Tarifs spécifiques

- **Cantine**
  - Panier repas : 2,00 €
  - Présence de l'enfant sans réservation dans les délais : 2 x le prix du repas
- **Garderie**
  - Adhésion annuelle au service par famille : 15 € (l'adhésion n'est encaissée qu'en cas d'utilisation du service)
  - Retard (retrait des enfants après l'heure de fermeture de la garderie) : 2 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la grille tarifaire proposée

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à la rentrée scolaire 2018-2019.

\*\*\*\*\*



#### CONVENTION AVEC LE RESTAURANT SCOLAIRE DE MORNANT

Monsieur le Maire expose la nouvelle convention avec le restaurant scolaire de Mornant. Pour l'année scolaire 2018-2019, celui-ci augmente ses tarifs de 0,04 € par repas.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que la nouvelle convention clarifie les responsabilités en cas de détérioration des containers servant à l'acheminement des repas en liaison chaude.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le restaurant scolaire de Mornant.

\*\*\*\*\*

#### CREATION D'UN POSTE DE SAISONNIER

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un poste pour besoin saisonnier pour l'été au sein du service technique pour la période du 18 juin au 14 août 2018.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent pour besoin saisonnier du 18 juin au 14 août et à renouveler le contrat en cas de besoin.

\*\*\*\*\*

#### CAFE DE LA PLACE

Monsieur le Maire expose que le fonds de commerce du Café de la Place va à nouveau être mis en vente.

Il rappelle que le Conseil municipal s'était positionné en 2016 en faveur de l'acquisition du fonds de commerce par la mairie. Il a par ailleurs été instauré un droit de préemption commercial sur le centre bourg de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune va s'adjoindre les services d'un avocat conseil pour l'aider à estimer les modalités juridiques et financières d'acquisition du fonds de commerce et qu'il manque à ce jour la liste du matériel qui resterait dans le café.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'expertise réalisé en 2016 préconisait, en cas d'achat du fonds, la réalisation de travaux de mise aux normes d'un montant estimé entre 70 000 et 90 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- S'il confirme son accord sur le principe du rachat du fonds de commerce par la collectivité
- De l'autoriser à négocier le prix d'achat et en faire la proposition au propriétaire
- De l'autoriser à signer un compromis de vente et tout document afférent à l'achat du fonds de commerce
- De l'autoriser à consulter et négocier avec les entreprises susceptibles de mener des travaux de remise aux normes ou d'accompagner la collectivité dans ces travaux et de signer tout document nécessaire à la passation de la commande, à l'exécution et à la réception de ces travaux
- De l'autoriser à engager des négociations avec les candidats la location-gérance du fonds de commerce susceptibles de se manifester.



Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le principe de rachat du fonds de commerce à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier le prix d'achat du fonds de commerce avec le propriétaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire cette proposition d'acquisition et à signer tout document y afférent

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux consultations, négociations et commandes des travaux nécessaires à la mise aux normes du fonds,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations avec les candidats à la location-gérance du fonds de commerce.

\*\*\*\*\*

<b>RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIERS</b>
---

Jean-Paul THORAL donne lecture du RPQS 2017 du Syndicat Intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance de ce rapport.

Nombre d'abonnés :	33 879 au 31/12/2017
Volume produit :	5 708 155 m <sup>3</sup>
Volume importé :	8 121 m <sup>3</sup>
Volume vendu en gros :	553 594 m <sup>3</sup>
Volume vendu aux abonnés :	3 191 360 m <sup>3</sup>
Volume de fuite :	1 437 778 m <sup>3</sup>
Evolution du prix facturé aux abonnés :	+1,1 %
Taux de conformité bactériologique :	99,2 %
Taux de conformité physico chimique :	100 %
Taux de renouvellement du réseau :	0,91 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL** a pris connaissance de ce rapport.

\*\*\*\*\*

<b>COMPTE RENDU DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------------

### **Fleurissement**

Sylvianne MARDUEL expose que le jury du concours des maisons fleuries est passé le 20/06/2018. Cette année, seuls 6 Rontalonnais s'étaient inscrits, alors que Chaussan comptait 18 participants.

Une réflexion sera engagée sur la communication autour de ce concours de manière à accroître l'implication de la population.



Monsieur le Maire expose que la commune a obtenu un premier prix pour le fleurissement de la Chapelle Saint Roch avec l'Office de Tourisme.

### **Conseil municipal d'enfants**

Le marché organisé par le CME a permis de récolter 677 € (dont un don de 140 €) au profit de l'APPEL.

Pascale PIECHON et Andrée ZUPPETTI remercient les personnes s'étant investies pour le bon déroulement de cette manifestation, les exposants et personnes ayant proposé des animations.

Le 22 septembre aura lieu la fabrication d'un abri à hérissons à partir de matériaux de récupération qui sera installé sur le sentier botanique.

### **Voirie**

Les travaux de la deuxième tranche de la Rue des Canuts débuteront le lundi 09 juillet 2018. La semaine précédente, RAMPA procédera à des sondages et les panneaux signalétiques seront installés. Les travaux devraient durer jusqu'au 31 août.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fête de la bière**

La Marque « Lyonnais Monts et Coteaux » va aider à communiquer sur cet événement. Radio Molo devrait être présente et 46 stands sont à ce jour prévus. Un zythologue (biéologue) proposera une animation sur l'accord bière/fromage étant donné que la Foire de Saint Martin en Haut aura eu lieu juste avant et propose un concours de fromage. La participation des agriculteurs sera importante car l'accent est mis sur les produits locaux.

Les questions de circulation et de stationnement doivent être pensées en amont afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

### **Développement durable**

Michel JOYAUX expose sa participation à l'Assemblée générale de l'Hespul du 15/06 portant notamment sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il y a eu une table ronde avec SOLAGRO, association toulousaine, traitant de la transition agricole et écologique et de la méthanisation.

Michel JOYAUX informe le conseil municipal de la proposition du SMAGGA de faire des présentations dans le cadre scolaire.

Il informe également le conseil municipal du fait que la COPAMO propose également des présentations à destination des écoles sur le développement des énergies renouvelables dans le cadre des démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'éducation au développement durable.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h00.